

Conservation et restauration LES LAVOIRS-ABREUVOIRS

ARIÈGE - PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES
2014

[Maîtrise d'ouvrage]

Communes

[Type de travaux]

Restauration d'éléments du patrimoine rural

[Durée des études]

1 semaine par élément bâti

[Durée du chantier]

1 semaine par élément bâti

[Surface]

6 à 15 m²

[Coût TTC]

1 000 à 10 000 euros suivant l'état de l'élément

[DÉMARCHE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE]

» Contexte

Le CAUE de l'Ariège, en collaboration avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, a réalisé en 2006 un inventaire des éléments du petit patrimoine bâti non protégé.

1508 édifices ont alors été répertoriés et analysés.

Fort de cette richesse et de cette diversité, le Parc naturel régional a mis en place dès 2007 un fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine bâti.

Dans le patrimoine rural vernaculaire, les lavoirs abreuvoirs occupent une place prépondérante. Si l'implantation des villages et hameaux était la conséquence d'une conjonction de paramètres liés aux activités sylvo agro pastorales, le voisinage des sources permanentes d'un débit fiable en était la condition sine qua non.



1. Fontaine-lavoir-abreuvoir à Biert

» Objectifs

Aujourd'hui les hameaux, parsemés au flancs des reliefs, ont tous leur "font" (fontaine). Certains abreuvoirs ou lavoirs-abreuvoirs sont simplement bâtis, alors que d'autres ont été couverts. Ce sont ces derniers qui font l'objet de cette étude, avec comme principal objectif leur conservation.

Les conserver, les réhabiliter, y rétablir l'eau, c'est affirmer leur valeur patrimoniale mais c'est aussi participer à l'amélioration du cadre de vie, à la beauté des paysages, et par delà, s'intégrer dans une vision de tourisme "authentique" tel qu'il se plaît à être pratiqué dans ces montagnes.

[IMPLANTATION ET CONCEPTION]

D'une manière générale, les éléments bâtis ont la double fonctionnalité de lavoir et d'abreuvoir. Ils sont traités différemment suivant l'implantation au sol, la disponibilité de terrain, la proximité du chemin et le captage proprement dit.

Deux grandes familles émergent : celle d'un petit édicule isolé et celle d'une petite construction prenant appui sur un mur de soutènement. Le lavoir est alors situé en prolongement de l'abreuvoir sur leurs longueurs respectives, perpendiculairement à celui-ci, ou bien adossés l'un à l'autre.

La toiture en tôles peut couvrir l'ensemble des bassins ou simplement le lavoir. Un seul cas à été repéré où l'abreuvoir est couvert.

C'est l'implantation du lavoir qui prévaut sur celle de l'abreuvoir avec la recherche de la meilleure exposition et surtout la meilleure protection au mauvais temps d'ouest et du nord.

[PROCÉDÉS CONSTRUCTIFS]

Ces modestes éléments bâtis villageois témoignent d'un savoir-faire et de techniques inhérents à leur époque de construction, au lieu et aux compétences des paysans/artisans des communautés vernaculaires.

On peut imaginer qu'auparavant il n'existait qu'un bâti sommaire aménageant le puisage de l'eau et peut-être un trou d'eau formant abreuvoir.

La réalisation de ces lavoirs abreuvoirs a dû être à cette période un élément de confort appréciable que l'on ne peut plus mesurer en regard de l'état d'abandon dans lequel ils se trouvent maintenant pour la plupart.

Les grands principes de construction sont les suivants :

- les pentes de toiture sont fortes, conformes à la typologie des constructions environnantes. Les débords de couverture sont particulièrement importants sur la partie lavoir,
- les murs sont en pierres hourdées au mortier de chaux et enduits,
- les bois de charpente sont en sapin, châtaignier, ou en chêne,
- les bassins ont été étanchés par une barbotine de ciment Portland. Aujourd'hui, la plupart du temps, ils fuient.

[APPROCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Le patrimoine vernaculaire constitue une reconnaissance de nos terroirs. Capter, canaliser et retenir l'eau de ces sources était l'objet d'un investissement permanent des communautés.

L'objet à restaurer se trouve souvent dans un environnement paysager qu'il sera nécessaire d'étudier, pour proposer un aménagement le mettant en valeur.



1. Saint-Lary, le lavoir avant le diagnostic
2. Saint-Lary, le lavoir après travaux
3. Vernajoul, le lavoir avant travaux
4. Vernajoul, le lavoir après travaux



1. Travaux sur le lavoir de Vernajoul
2. Réfection de la toiture du lavoir de Boussenac
3. et 4. Chantier de restauration d'éléments de petit patrimoine à Siguer



A NOTER

» Recommandations pour une restauration de qualité :

- Se rapprocher des techniques et matériaux d'origine :
 - respect des principes constructifs,
 - respect des matériaux et des mises en oeuvre,
- Préférer :
 - les interventions douces, lavages, brossages, gommages, micro-sablages,...
 - les récupérations de pierres locales ou se procurer des pierres épaisses de même nature que celles d'origine, provenant de carrières voisines,
 - pour les enduits, les aspects finis, jetés à la truelle, frottés à la brosse métallique, lavés à l'éponge, grattés à la truelle ou à la règle en bois selon le résultat attendu.
- Bannir :
 - les sablages, ou les interventions au nettoyeur haute pression qui érodent trop fortement les pierres en détruisant leur protection naturelle (calcin) et qui éliminent les patines.
 - les dallages industriels produits en grande masse ainsi que les dallages en pierre reconstituée.
 - l'emploi de mortier ciment ou de chaux hydraulique pour maçonner les pierres ainsi que pour la réalisation d'enduits,
 - les poses trop régulières et les dalles de pierre trop minces,
 - pour les enduits, les finitions tirées à la règle, tendues à la taloche et les teintes artificielles produites par un recours excessif aux oxydes industriels, et les enduits finis en surépaisseur des chaînes d'angles et des encadrements de baies ou de portes avec leurs amortissements disgracieux et artificiels.



1



2



3



4

1. et 3. Éléments patrimoniaux remarquables : lavoir à Gesties
2. et 4. Éléments patrimoniaux remarquables : abreuvoir à Seix

INTÉRÊT

L'opération en chiffres :

- d'octobre 2007 à fin 2013 : 92 édifices restaurés, 58 communes concernées, 410 000 € engagés, soit l'équivalent de 3 emplois à temps plein sur 5 ans.

Montant des subventions mobilisées : 184 000 €.

LIMITES

Ces éléments de patrimoine rural n'étant plus utilisés aujourd'hui, ils sont souvent abandonnés ou transformés en bacs à fleur. Lorsqu'ils sont trop abîmés, leur restauration revient trop cher. Ils sont alors démolis ou au mieux conservés comme un vestige.

EN SAVOIR +

LIENS UTILES

- » Cahier de recommandations "Sauvegarde du patrimoine rural"

CONTACTS

- » Audrey DUREAU, PNR des Pyrénées ariégeoises
- » Patrick Sabatier-Vescovali, CAUE de l'Ariège



Les 8 Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Midi-Pyrénées

Rédaction : Gérard BISCHOFF et Corinne TRIAY, CAUE de l'Ariège

Date : 2014

Crédits photos : Sandrine ROUSSEAU, photographe et CAUE 09 - Charte graphique : Pauline REDOULÈS

